

EXTRAIT N° 43/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 juillet 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, AUGOT, BAKER, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. LAJAT	à	M. VIGNERES
Mme ARNAL	à	M. AUGOT
Mme BELABBAS	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI

SECRETAIRE : M. VIGNERES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des délégués à la commission territoriale du Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) - secteur géographique de Grenade

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le SDEHG est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement par département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

La commune d'Aussonne relève de la commission territoriale de Grenade.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Grenade au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 29
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrage déclarés blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (=b-c-d) : 29
- f. Majorité absolue : 15

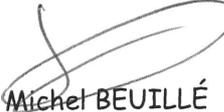
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Alain PILON	22
Jean-Paul BERNES	22
Benoit BERNARDINI	7

Les 2 délégués élus à la commission territoriale de Grenade sont Messieurs Alain PILON et Jean-Paul BERNES.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 juillet 2020

Le Maire,


Michel BEUILLÉ

